

# **Directives relatives à la désignation des RP pour le CS8**

Date de publication : 30 mars 2026

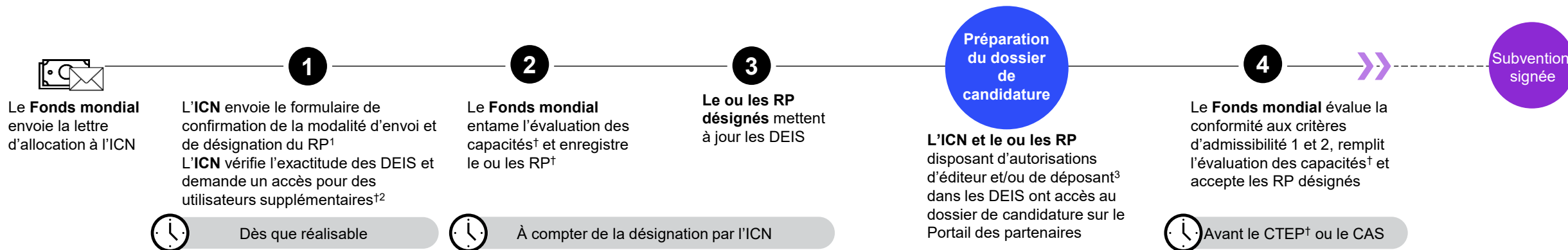
# Désignation précoce des RP et mise à jour des DEIS



⚠ L'accès au Portail des partenaires nécessite que les **DEIS** soient complètes et exactes.

⚠ **La désignation précoce des RP** est essentielle pour que les RP remplissent les documents de la subvention dans le cadre du dossier de candidature. Elle est requise pour toute demande de financement prête pour la subvention, demande au titre des priorités d'investissement et tout envoi pour la reconduction du programme, ainsi que pour les demandes de financement classiques si les RP doivent accéder au DGPS en ligne.

⚠ Les ICN qui prévoient de s'inscrire à une période d'examen par le CTEP en 2026<sup>†</sup> doivent confirmer leur modalité d'envoi et leur période d'examen par le CTEP<sup>†</sup> au moyen du formulaire consacré **au plus tard 30 jours** après réception de la lettre d'allocation. La désignation précoce des RP est requise au même moment pour i) les demandes de financement prêtes pour la subvention envoyées en 2026 ; ii) les demandes de financement classiques si les RP doivent accéder au DGPS en ligne ; et iii) l'envoi pour la reconduction du programme et la demande au titre des priorités d'investissement pour les portefeuilles qui prennent fin en 2026.



<sup>†</sup> Le cas échéant.


<sup>1</sup> [Formulaire de confirmation par l'ICN de la modalité d'envoi et de désignation du RP](#)

<sup>2</sup> Ajoutez des autorisations d'éditeur / de déposant aux membres de l'ICN et aux consultants qui prépareront la DF et assurez-vous que les éditeurs du RP aient un accès, si vous envisagez de faire une demande de financement prête pour la subvention ou de remplir tôt le CP / DGPS. Voir la [Note de politique opérationnelle sur les données sur les entités impliquées dans les subventions](#) pour en savoir plus.

<sup>3</sup> Les personnes référentes administratives de l'ICN reçoivent automatiquement le rôle de déposant pour le module Demande de financement.

# Exigences pour la désignation des RP au CS8

En évaluant la conformité aux critères d'admissibilité 1 et 2, le Fonds mondial se réserve le droit de demander ce qui suit :

	DEMANDE DE FINANCEMENT Classique	DEMANDE DE FINANCEMENT Prête pour la subvention	ENVOI Reconduction du programme	DEMANDE Priorités d'investissement
Les procès-verbaux des réunions des ICN au cours desquelles la désignation du RP a été planifiée, discutée et confirmée. Les procès-verbaux comprennent i) un résumé des discussions ; ii) la liste des participants ; iii) les décisions ; et iv) la liste des personnes et des circonscriptions ayant pris part au processus de prise de décision. Les procès-verbaux des réunions des ICN doivent également illustrer comment la question des conflits d'intérêts a été gérée.			✓	
La documentation démontrant i) un processus de prise de décision transparent ; et ii) les critères utilisés pour la décision de désignation du RP.			✓	
 La documentation démontrant que l'ICN a publié un appel à candidatures pour les RP.	✓ Nouveau RP		-	✓ Nouveau RP
La preuve que l'ICN a formé un comité d'examen des candidatures, et que ce comité applique des critères clairs et, au besoin, a présenté à l'ICN une liste de candidats présélectionnés.				
La documentation sur i) la discussion autour des processus d'atténuation des risques pour améliorer la performance sous-optimale de la subvention ; et ii) les étapes clés de l'amélioration justifiant cette désignation, y compris un plan d'urgence au cas où la subvention continuerait à afficher une performance sous-optimale.	✓ Notation* inférieure à D ou 4	✓ Notation* inférieure à D ou 4	-	✓ Notation* inférieure à D ou 4



Le Fonds mondial n'exige pas des ICN qu'elles lancent un appel à candidatures si un RP existant est désigné pour le CS8. Il est attendu des ICN qu'elles respectent les exigences de leur propre processus.

\* Pour les RP existants dont la plus récente notation de la performance étant de B ou 2, ou en dessous. La performance de la subvention comprend une notation programmatique (A à E) et une notation financière (1 à 5).